

Compte rendu de l'assemblée du 12 février 1915, p.m.

MM. les Commissaires Ainey, Côté et Hébert.

En l'absence de Son Honneur le Maire, M. le Commissaire Hébert est appelé à présider.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: Que les minutes soient approuvées.

1.—Soumises trois séries de mandats, vérifiés par le Contrôleur et Auditeur de la Cité, au montant respectif de \$30,565.62, \$502,035.68, \$2,642.18, suivant liste certifiées.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'en autoriser le paiement.

2.—Soumis un état de déboursés faits par le Département en Loi, s'élevant à la somme de \$213.75.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'en autoriser le paiement à même le Fonds de Réserve.

M. le Commissaire McDonald prend son siège.

3.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: Que M. D. B. Lamarche, assistant-ingénieur du Département des Egouts, (Division Nord) en outre du salaire qu'il retire actuellement au taux de \$1,000 par année, recevra \$30 par mois, ladite somme devant être prise à même le crédit voté pour l'égout de la rue Létourneau, de la rue Bélanger au Boulevard Rosemont.

3½.—M. l'avocat Décarie se présente devant le Bureau, au sujet de l'amendement qui a été inséré dans le Bill de la Cité, actuellement devant la Législature, à la demande de M. T. A. Trenholme, en rapport avec l'expropriation pour le prolongement de l'avenue Connaught.

Il suggère que l'amendement suivant soit substitué à celui qui a été accepté, par le Comité des Bills Privés:

"Nonobstant tous règlement ou résolution à ce contraire, le rôle de cotisation à être fait pour le paiement du coût de l'acquisition des terrains, pour l'ouverture et le prolongement de l'avenue Connaught, à partir de son extrémité nord jusqu'au côté nord de l'avenue Townsend, ne sera pas fait tant que les terrains bordant ladite avenue et sujets audit rôle de cotisation n'auront pas cessé d'être employés pour des fins de culture."

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De recommander au Conseil de référer ledit amendement à la Commission de Législation pour être approuvé, le tout sujet à l'approbation de l'Avocat en Chef de la Cité.

4.—(24363) Soumise une communication de MM. Sévigny et Lalonde, au sujet de la continuation du canal de la rue Notre-Dame, de la rue Saint-Rémi à la rue de Courcelles.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De référer au Surintendant des Egouts, pour rapport immédiat.

5.—Soumise une communication du Syndicat Catholique des Charpentiers et Menuisiers, au sujet de l'emploi dans les travaux de la Bibliothèque Municipale, d'ouvriers membres des Unions Internationales.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'informer ledit Syndicat qu'il n'y a rien dans les devis qui force à employer des ouvriers appartenant à telle ou telle union.

6.—(25310, 23979) Soumis un rapport du Département en Loi, re protest de la "Montreal Public Service Corporation" à la Cité, au sujet de la pollution des eaux.

Report of meeting held on the 12th February 1915, p.m.

Present: Messrs. Ainey, Côté and Hébert, Commissioners.

Owing to the absence of His Worship the Mayor, Commissioner Hébert was called to the Chair.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the minutes be confirmed.

1.—Submitted three series of warrants, verified by the City Comptroller and Auditor, amounting respectively to \$30,565.62, \$502,035.68, \$2,642.18, as per certified lists.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: To authorize the payment thereof.

2.—Submitted a statement of disbursements made by the Law Department, amounting to \$213.75.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: To authorize the payment of said sum ex-Reserve Fund.

Commissioner McDonald took his seat.

3.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That Mr. D. B. Lamarche, Asst.-Engineer of the Sewers Department (North Division), besides the salary being now paid to him at the rate of \$1,000 per annum, shall receive \$30 per month, said sum to be charged against the appropriation voted for the sewer of Létourneau street, from Bélanger street to Rosemont Boulevard.

3½.—Mr. Décarie, advocate, appeared before the Board anent the amendment to be inserted in the City's Bill, now before the Legislature, on the application made by Mr. T. A. Trenholme, in connection with the expropriation for the extension of Connaught avenue.

He suggested that the following amendment be substituted for the one which was accepted by the Private Bills Committee:

"Notwithstanding any by-law or resolution to the contrary, the assessment roll for the payment of the cost of the acquisition of the lands, for the opening and extension of Connaught avenue, from its north end, to the north side of Townsend avenue, shall not be made until the lands bordering on said avenue and subject to assessment, have ceased to be used for farming purposes."

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said amendment be referred to the Legislation Committee for its approval, the whole subject to the Chief City Attorney's approval.

4.—(24368) Submitted a communication from Messrs. Sévigny and Lalonde, anent the extension of the Notre Dame street sewer, from St. Remi to de Courcelles St.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the matter be referred to the Superintendent of Sewers for an immediate report.

5.—Submitted a communication from the Catholic Syndicate of Carpenters and Joiners, anent the employment in the erection of the Civic Library of laborers who are members of the International Union.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That said Syndicate be informed that there is no clause in the specifications which provides that the men of such or such Union shall be employed.

6.—(25310-23979) Submitted a report from the Law Department, re protest served by the Montreal Public Service Corporation upon the City, anent the pollution of waters.